

"Nous demandons aussi que toutes les lois proposées et tous les règlements projetés du département des Indiens qui nous concernent soient soumis aux principaux fonctionnaires de la division anthropologique canadienne afin qu'elle en donne son avis.

"Selon nous, il est impossible d'obtenir une solution satisfaisante touchant l'éducation, les droits de citoyens, la nomination et les pouvoirs de chefs et d'autres affaires de gouvernement autonome local des tribus sans une plus sérieuse enquête avec les tribus. Dans notre dernier rapport au gouvernement de la Colombie-Anglaise, nous reconnaissons qu'il faut traiter ces questions.

"De ce que nous savons du bill tel qu'il est modifié et présenté au Parlement, il est aussi injuste et dangereux que jamais. Le droit de citoyen est encore obligatoire et, par conséquent, les effets du bill demeureront les mêmes. Aussi, le pouvoir autocratique est simplement transféré d'un seul fonctionnaire nommé par le surintendant général des Affaires indiennes à une majorité du département des Affaires indiennes dans une commission de trois membres.

"Nous demandons pourquoi les Indiens seraient les seuls, parmi tous les peuples de l'empire britannique qui nous sont connus, à être émancipés malgré eux et le morcellement de leurs terres? Est-ce parce que nous sommes, généralement parlant, sans éducation et sans défense. Il n'y a pas de blancs en Canada qui sont traités aussi arbitrairement.

"Si le Gouvernement désire nous donner les droits de citoyens comme un bienfait, alors pourquoi les Indiens, après qu'ils auront acquis une certaine éducation et un certain poli, ne peuvent-ils obtenir ce droit de citoyen, s'ils le veulent, sans perdre leur état de membres de leurs tribus et sans que leurs terres soient morcelées? Nous sentons que si nos tribus sont disséminées, et si nous ne pouvons plus agir de concert avec les nôtres, nous perdrons notre stabilité et nous périrons. Nous voulons que nos tribus soient assises sur des bases solides, mais non qu'elles se désagrègent. Nous voulons qu'on nous aide sagement à administrer nos propres affaires parmi la nation canadienne. Nous nous opposons vigoureusement à ce que le Gouvernement présente le bill 14, ou aucun autre bill qui nuise à notre bien-être sans qu'on nous consulte au préalable ou que l'on obtienne d'abord notre avis. Nous devrions être parties à toutes les lois qui nous concernent. Alors, le Gouvernement commettra moins d'erreurs, et les lois adoptées seront bien plus facilement mises en vigueur. Nous désirons être des gens satisfaits, heureux et qui iront de l'avant. Que le Gouvernement nous encourage mais n'enraye pas notre progrès."

Je n'ai rien à ajouter à ce document dont les Indiens eux-mêmes sont les auteurs. L'honorable député de Simcoe-Sud (M. Boys) nous a donné à entendre que les Indiens n'étaient pas consultés dans cette affaire, et qu'on les dit opposés à leur émancipation, et que le comité lui-même était divisé sur la question de la sagesse d'accorder forcément le droit de citoyen aux Indiens.

M. BOYS: Je n'ai pas dit que les Indiens y étaient tous opposés. J'ai déclaré que

tous ceux que nous avons entendus l'étaient, et c'est très différent.

L'hon. MACKENZIE KING: Je demande pardon à mon honorable ami de ne pas avoir compris ses observations, mais il vient de dire que tous les Indiens qui ont été entendus devant le comité étaient opposés à cette loi. Si le Gouvernement désire réellement l'adoption de ce bill, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il doit avoir convoqué quelques Indiens partisans de cette loi; et, si la plupart de ceux qui se sont présentés devant le comité se sont montrés opposés au projet, cela prouverait, à première vue du moins, que les Indiens, en général, étaient opposés au bill. Si cela est vrai, je pense que le Parlement devrait aussi refuser d'approuver cette loi, parce qu'il est sans contredit le protecteur attiré des Indiens.

L'hon. M. MEIGHEN: Je laisserai à quelque autre député le soin de répondre à mon honorable ami, mais je désire dire que le ministère n'a nullement essayé de faire venir ici des Indiens qui étaient en faveur de ce projet de loi. Il en est qui se sont offerts de venir et on les a aidés, mais nous n'avons jamais essayé d'amener parmi nous des Indiens qui favoriseraient le projet. Naturellement, ceux qui sont venus étaient opposés au bill; les autres ont confiance au département.

L'hon. MACKENZIE KING: J'aurais cru que le Gouvernement avant de légiférer dans une affaire qui intéresse les droits fondamentaux des Indiens, se serait efforcé d'avoir ici un groupe écouté d'Indiens afin de connaître leur opinion. Si le ministère ne l'a pas encore fait, le bill devrait être réservé jusqu'à ce que les Indiens fassent connaître leurs vues à ce sujet.

L'hon. M. MEIGHEN: Le département, depuis un temps infini, connaît l'opinion des Indiens, vu qu'il est en relation avec eux tous les jours. Si l'on devait se conduire à l'égard des pupilles de la même façon qu'à l'égard des citoyens en général, on ne s'en occuperait pas du tout. On ne pourrait traiter les deux classes de la même manière. Je ne dirai rien du document lu par l'honorable député; je pense que d'autres membres du comité le connaissent mieux, ainsi que son auteur, que moi-même.

M. HAROLD: Je désire dire quelques mots au sujet du document que vient de lire le chef de l'opposition.

Le comité a considéré attentivement cet exposé, et l'auteur du document a pu plaider sa cause pendant plusieurs heures. Il